

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE BROZE

**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal**

Séance du 4 avril 2024

N°02_2024_002

Date de convocation

18/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick LAGASSE, Maire**.

Présents : AUDIBERT Jacques. CALMET David. Adjoints

BAYLE Annette. CAYRE André. POUX Christian. TOSQUE Jean-Claude. TRENTAZ Serge,.

Absents excusés : PRIETO BERCIER Sarah. ROUQUIÉ Claude. VEIGA DELMAS Sonia.

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : AUDIBERT Jacques

Nombre de membres		
Afférent au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Objet : VOTE TAUX IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les taux suivants pour l'année 2024.

TAXE FONCIER BATI : 16.25 %

TAXE FONCIERE NON BATI : 15.73 %

TAXE HABITATION RÉSIDENCE SECONDAIRE : 4.95 %

Ainsi fait et délibéré à Broze, Les jour, mois et an que-dessus.

Le Maire,
Patrick LAGASSE

Le Secrétaire,
Jacques AUDIBERT